



Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 2019

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-7 et suivants, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération n° SG 153 / DAC 2012 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1^{er} : Est approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 4 juillet 2019.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY